



Conditions d'usage du WIFI

1.1. Dispositions générales

Tout usager, inscrit ou non, a la possibilité d'accéder aux ressources informatiques gratuitement.

Pour les usagers non-inscrits, cet accès temporaire ne permet pas d'emprunter de documents.

L'utilisateur âgé de moins de 10 ans doit être accompagné d'un adulte responsable pendant le temps de la consultation, sauf cas exceptionnel dans le cadre d'un projet éducatif avec les établissements scolaires ou d'autres partenaires.

1.2. Utilisation d'Internet

La Médiathèque rappelle à ses usagers que les informations disponibles sur internet peuvent être de nature choquante. Elle ne peut être tenue pour responsable de leur contenu.

L'usage d'internet est une activité placée sous la responsabilité des parents ou représentants légaux qui autorisent l'enfant à utiliser des postes informatiques.

Il est interdit de consulter, afficher, transmettre tout contenu qui serait contraire à la loi en vigueur en France.

Ainsi, l'utilisateur s'interdit notamment les consultations de sites :

- ayant un caractère discriminatoire (art 225-1 à 225-4 du code pénal) ;
- relatifs au proxénétisme et aux infractions assimilées (art 225-5 à 225-12 du code pénal) ;
- portant atteinte à la vie privée (art 226-1 à 226-7 du code pénal) ;
- portant atteinte à la représentation de la personne (art 226-8 à 226-12 du code pénal) ;
- comportant des propos calomnieux (art 226-10 à 226-12 du code pénal) ;
- mettant en péril les mineurs (art 227-15 à 227-28-1 du code pénal) ;
- portant atteinte au système de traitement automatisé de données (art 323-1 à 323-7 du code pénal).

En particulier, l'usager adopte un comportement respectueux de la loi et s'engage à ne pas :

- Télécharger ou transférer des fichiers illégaux ;
- Chercher à modifier des sites Web ou des informations ;
- Afficher, créer, transmettre volontairement tout contenu comprenant des virus informatiques ou tout autre code, dossier ou programme conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur ou outil de télécommunication ;
- Violier le droit d'auteur. Le code de la propriété intellectuelle sanctionne la contrefaçon et d'une manière générale toute atteinte aux droits des auteurs.

Toute réutilisation de données comportant des œuvres littéraires et artistiques notamment est illicite sans le consentement exprès des auteurs ou des ayant droits.

- Consulter des sites ou des documentaires de nature pornographique ou sexuellement explicite, ou incitant à la violence, la haine raciale ou contraire à la loi.

Internet depuis le réseau sans-fil :

Les utilisateurs ont la possibilité de connecter leurs matériels informatiques personnels à internet via le réseau sans-fil de la Médiathèque. Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels et logiciels afin d'accéder à ce service.

2. Responsabilités de la Médiathèque et de son réseau

2.1. Continuité de service

La Médiathèque, son réseau et la Communauté de Communes entre Dore et Allier s'efforcent, dans la mesure du possible, de maintenir accessibles les services qu'elle propose de manière permanente, mais n'est tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Médiathèque peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques.

2.2. Filtrage de l'accès internet

Un filtrage internet est mis en place sur les contenus illégaux dans le but de faire respecter la loi (voir le point 2.1 de la présente charte).

3. Conséquences des manquements à la charte et poursuites

3.1. Responsabilité des utilisateurs

Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qu'il fait des moyens informatiques des Médiathèques entre Dore et Allier ainsi que de l'ensemble des informations qu'il met à la disposition du public.

Chaque titulaire de comptes, ou d'un dispositif de contrôle d'accès, est responsable des opérations effectuées depuis son compte.

Chaque utilisateur reconnaît que toute violation des dispositions de la présente charte ainsi que, plus généralement, tout dommage créé à la médiathèque ou à des tiers engagera sa propre responsabilité.

3.2. Mesures applicables

Les agents de la Médiathèque et le personnel de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier peuvent en cas d'urgence :

- déconnecter un utilisateur, avec ou sans préavis selon la gravité de la situation
- isoler ou neutraliser provisoirement toute donnée ou fichier manifestement en contradiction avec la charte ou qui mettrait en péril la sécurité des moyens informatiques.

La Communauté de Communes Entre Dore et Allier peut :

- avertir un utilisateur
- limiter provisoirement les accès d'un utilisateur

- effacer, compresser ou isoler toute donnée ou fichier manifestement en contradiction avec la charte ou qui mettrait en péril le fonctionnement des moyens informatiques
- interdire à titre définitif à un utilisateur tout accès aux moyens informatiques dont il est responsable.

3.3. Cadre légal - sanctions

Conformément à la loi du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, la Médiathèque conservera pour une durée d'un an les données techniques de connexion.

Le non-respect de ces règles peut entraîner la suspension ou la suppression du droit d'utilisation des outils multimédia, ainsi que l'exclusion temporaire ou définitive de la Médiathèque. La Médiathèque pourra d'ailleurs dénoncer toute consultation illicite aux autorités compétentes d'après l'article 277-24 du Code pénal punissant ce type d'infraction.